

## **LE 1420 MONT-ROYAL, UN FARDEAU FINANCIER DONT L'UdeM SERA BIENTÔT LIBÉRÉE**

**Éric Filteau**

Vice-recteur, Finances et infrastructures

Selon toute vraisemblance, l'Université de Montréal pourra bientôt tourner la page sur le dossier du 1420 Mont-Royal. En effet, un acheteur a été trouvé; il a obtenu l'approbation de son projet par toutes les autorités compétentes et le groupe qui s'opposait à la transformation de l'édifice vient de retirer ses derniers appels juridiques. Il ne reste qu'à finaliser la transaction, ce qui devrait pouvoir se faire au cours des prochains mois et permettre, enfin, à l'Université de récupérer sa mise.

Il y a maintenant neuf ans que l'Université de Montréal a décidé de se départir du 1420 Mont-Royal. Neuf années à défendre auprès de diverses instances juridiques et politiques, le bien-fondé des décisions prises par l'Université. Neuf années à défendre l'autonomie de l'Université pour la libérer d'une infrastructure qui ne répondait tout simplement pas à ses besoins pour l'enseignement et la recherche.

C'est en 2003 que l'Université a fait l'acquisition de cet édifice d'environ 40 000 mètres carrés bruts pour la somme de 15 millions de dollars. À l'époque, il représentait l'unique possibilité d'expansion du campus.

Lorsque l'Université a pris possession de l'édifice, l'année suivante, la congrégation des Soeurs des Saints noms de Jésus et de Marie en occupait toujours une importante partie. Les travaux de mise aux normes de l'édifice ont débuté progressivement et des unités y ont été installées dès 2004. Toutefois, à mesure que les travaux avançaient, nous avons dû constater qu'ils seraient beaucoup plus importants que prévu.

En 2006, des expertises indépendantes ont évalué à 140 millions de dollars le coût de la transformation de l'édifice. Ces coûts étaient bien supérieurs aux évaluations initiales et ni le gouvernement, ni les donateurs n'étaient prêts à nous aider à les assumer. Nous avons alors pris la décision de stopper les travaux et de revendre. Cette décision a été difficile mais prise dans le bon intérêt de l'Université. Il aurait été irresponsable de nous entêter à rénover un édifice nécessitant des travaux aussi coûteux et qui, en bout de piste, n'aurait pas permis de répondre aux besoins les plus urgents de l'Université en matière d'espace.

Un premier acheteur a été trouvé en 2008 au terme d'un processus rigoureux et mené par un courtier indépendant, sélectionné par appel d'offres. Le projet présenté par cet acheteur avait obtenu l'aval de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), de la Ville de Montréal, des Amis de la montagne et d'Héritage Montréal. En 2012, la transaction ne se finalisant pas, nous avons mis fin au contrat qui nous liait à cet acheteur et avons relancé le processus de mise en vente.

Enfin, cette année, un nouvel acheteur a été choisi. Le projet qu'il a présenté a obtenu l'approbation de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont. Le ministère de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la loi sur le patrimoine culturel, a également émis un décret autorisant la transformation de l'édifice selon le projet présenté. Nous avons bon espoir de parvenir à clore sous peu ce dossier dans le meilleur intérêt de l'Université, de la protection du patrimoine du 1420 Mont-Royal et de l'accessibilité au mont Royal.

De 2006 à aujourd'hui, un groupe de citoyens a manifesté bruyamment son opposition à la vente du 1420 Mont-Royal par l'Université. Pas moins de sept recours juridiques ont été exercés et perdus par le groupe. Au fil de leurs interventions publiques, les diverses accusations lancées à l'endroit de l'Université et ses gestionnaires ont porté atteinte à la réputation de l'UdeM. Et, cela n'est pas banal, les délais encourus ont coûté plus d'un million de dollars annuellement à l'Université.

Cette histoire a déjà trop duré. Les dommages réputationnels et financiers pour l'Université ont été suffisamment importants. Il est temps de tourner la page et, pour l'Université, de récupérer les fonds investis afin de poursuivre son développement en fonction de ses réels besoins.

30 septembre 2015